

## DELIBERATION CAC005-2023

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.123-1 à L.123-9, L.712-6-1 et L.719-7 ;

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;

Vu les statuts et règlements de l'Université d'Angers, tels que modifiés le 15 décembre 2022 ;

Vu la délibération n° CA003-2020 en date du 17 février 2020 relatif à l'élection du Président de l'Université d'Angers ;

**Vu les convocations envoyées aux membres du Conseil académique le 21 septembre 2023**

**Objet de la délibération : Procès-verbal du Conseil académique du 31 mai 2023**

**Le Conseil académique réuni le 27 septembre 2023 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :**

Le procès-verbal du Conseil académique du 31 mai 2023 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 44 voix pour.

Fait à Angers, en format électronique.

**Christian ROBLEDO**

*Président de l'Université d'Angers*

Signé le 13 octobre 2023

La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive. La juridiction administrative peut être saisie par voie postale (Tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'Île-Gloriette, 44041 Nantes Cedex) mais également par l'application « Télérecours Citoyen » accessible à partir du site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Affiché et mis en ligne le : 13/10/2023**

Ua

# PROCÈS-VERBAL

Conseil académique plénier  
31 mai 2023

*Soumis au vote du Conseil académique*

UA

Ua

U/A

UA

Le Conseil académique de l'Université a été réuni dans la Salle du Conseil de la Présidence à 14h32 sous la présidence de Monsieur ROBLÉDO.

ROBLÉDO Christian Président de l'université	Présent
MALLET Sabine Vice-présidente Formation et Vie Universitaire	Excusée, a donné procuration à Monsieur HELESBEUX
SIMONEAU Philippe Vice-président recherche	Présent
ALLAIN Magali	Excusée, a donné procuration à Madame CHUREAU
ALLAIN Philippe	Absent
AUBOURG Sébastien	Absent
AUBRY Margot	Excusée
AUDRAIN Léa	Excusée
BASTIAT Guillaume	Excusé, a donné procuration à Monsieur YVARD
BARBE Valérie	Présente
BARICHARD Vincent	Présent
BATY Benoît	Excusé
BEHUET Corentin	Présent
BERTIN-ROCHE Pascale	Excusée, a donné procuration à Monsieur ROBLÉDO
BLANCHARD Philippe	Présent
BOISSON Didier	Présent
BOUIS Sylvie	Excusée
BRÉARD Dimitri	Absent
BRIAND—BOUCHER Benjamin	Absent
BRIS Céline	Présente
BREON Lucie	Excusée
CADOUX Annaëlle	Absente
CAMUS Sandra	Excusée
CARIOU-MONIN Donatien	Absent
CASTEL Lorrain	Absent
CHEN Jaspe	Présente
CHUREAU Véronique	Présente
COADOU Franck	Excusé, a donné à procuration à Monsieur ROBLEDO
COEFFE Vincent	Excusé, a donné procuration à Monsieur DAUCE
CONTE Sabrina	Présente
DAUCÉ Bruno	Présent
DECTOR Sananda	Absent
DELALEU Frédéric	Absent
DENECHERE Yves	Excusé, a donné procuration à Monsieur BOISSON
DUPARC Caroline	Excusée
EL BICHR M'Barka	Absente

EVEILLARD Matthieu	Excusé
FOUCHER Fabrice	Absent
GARNIER Maxence	Absente
GRIMAUULT Virginie	Excusée, a donné procuration à Madame CHUREAU
HAMARD Ronan	Absent
HELESBEUX Jean-Jacques	Présent
HOUEDJI Espoir	Absent
HOWA Hélène	Présente
HUGONNIER François	Excusé, a donné procuration à Madame CHEN
JOSSE Mélina	Absente
JUSSIEN Christelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BARICHARD
KERBELLEC Yann	Absent
LAGARCE Frédéric	Absent
LAHEURTE Cyrille	Absent
LAMBERT-WIBER Sophie	Présente
LANDÈS Claudine	Présente
LANOE Marion	Absente
LE NAN Frédérique	Excusée
LIBOUBAN Hélène	Excusée, a donné procuration à Madame PERCHEPIED
LONG Martine	Absente
MALLEGOL Patricia	Présente
MANN Etienne	Excusé, a donné procuration à Madame HOWA
MARCHAIS Véronique	Excusée, a donné procuration à Madame BRIS
MARTINEZ Carmen	Absente
MASLET Adrien	Excusé, a donné procuration à Madame CONTE
MATHIEU Elisabeth	Excusée, a donné procuration à Madame LANDES
MOJTAHID Meryem	Excusée
MOREL-BROCHET Annabelle	Présente
PANTIN-SOHER Gaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
PELOILLE Manuelle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BLANCHARD
PELTIER Didier	Excusé
PERCHEPIED Laure	Présente
POINT Laëtitia	Absente
PRUNIER Delphine	Excusée, a donné procuration à Madame TRAVIER
ROBINEAU Shana	Absente
ROUGER Manuel	Excusé
ROUSSEAU Audrey	Excusée, a donné procuration à Madame LANDES
ROY Pierre-Marie	Excusé, a donné procuration à Monsieur SIMONEAU
RULENCE David	Excusé, a donné procuration à Madame BARBE

TAXIL Bérangère	Excusée, a donné procuration à Monsieur BOISSON
TRAVIER Sandrine	Présente
VAUDEL Gwenaëlle	Excusée, a donné procuration à Monsieur BLANCHARD
VIGNON-BARRAULT Aline	Absente
YVARD Jean-Michel	Présent

**Membres invités à titre consultatif :**

BOUQUET Didier, Directeur général des services

BOUVIER Lydie, Vice-présidente Formation professionnelle et développement de l'alternance

PASSIRANI Catherine, Vice-présidente International et Egalité

**Secrétariat de séance :**

Cellule institutionnelle - DAGJI

## Ordre du jour :

<b>1. Informations .....</b>	<b>1</b>
1.1 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux .....	1
<b>2. Approbation du procès-verbal du CAC.....</b>	<b>1</b>
2.1 Procès-verbal du CAC du 27 septembre 2022.....	1
<b>3. Affaires générales et statutaires.....</b>	<b>1</b>
3.1 Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers – élection ...	1
3.2 Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des maîtres de conférences et assimilés – élection .....	1
<b>4. Vie de l'établissement .....</b>	<b>2</b>
4.1 État d'avancement du projet EU-Green .....	2
<b>ANNEXE : diaporama de la séance du 31 mai 2023 .....</b>	<b>7</b>

Monsieur ROBLÉDO ouvre la séance du Conseil académique en formation plénière à 14h41 en Salle du Conseil de la Présidence.

A l'ouverture de la séance du 31 mai 2023, 43 membres sont présents ou représentés (78 membres en exercice, 21 membres présents et 22 procurations).

## **1. Informations**

### **1.1 Élections de chercheuses du laboratoire MINT à l'IUF**

Monsieur ROBLÉDO informe que les résultats sur des chaires d'innovation à l'IUF sont parus la semaine dernière. Il a le plaisir de saluer l'élection de deux collègues du laboratoire MINT, Mesdames Elise LEPELTIER et Emilie ROGER. La qualité de leur parcours scientifique a ainsi été reconnue.

### **1.2 Arrêtés d'interdiction d'accès aux locaux**

Monsieur ROBLÉDO présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Il informe qu'un usager extérieur non-inscrit à la bibliothèque universitaire, a procédé à la détérioration volontaire de revues mises à la disposition des usagers de la bibliothèque universitaire du campus de Saint-Serge, en en déchirant plusieurs pages et en les conservant dans un dossier personnel nominatif qui a été découvert dans un casier de rangement. Cet usager a déjà, par le passé, procédé à des dégradations similaires. L'arrêté d'interdiction d'accès aux locaux, d'une durée de 30 jours, concerne la bibliothèque universitaire de Saint-Serge ainsi que celle de Belle-Beille.

## **2. Approbation du procès-verbal du CAc**

### **2.1 Procès-verbal du CAc du 27 septembre 2022**

En l'absence de remarque, Monsieur ROBLÉDO soumet au vote le procès-verbal du Conseil académique du 27 septembre 2022.

Le procès-verbal du Conseil académique du 27 septembre 2022 est approuvé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité avec 43 voix pour.

## **3. Affaires générales et statutaires**

### **3.1 Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers – élection**

En l'absence de candidatures, les élections à la section disciplinaire des usagers sont reportées.

### **3.2 Élections à la section disciplinaire des usagers – Collège des maîtres de conférences et assimilés – élection**

En l'absence de candidatures, les élections à la section disciplinaire des usagers sont reportées.

Monsieur ROBLÉDO tient à rappeler que cette instance est importante et traite de différents cas. Il y a les cas de fraudes aux examens, mais il y a également des cas plus sensibles, avec des situations humaines très complexes et difficiles à appréhender. L'attente de la communauté est énorme sur ce type d'instance. Il y a donc nécessité qu'elle puisse raisonnablement se tenir. C'est pourquoi des relances systématiques sont faites lorsqu'un poste devient vacant. Elles permettent, en effet, de constituer en bonne et due forme les sections disciplinaires. Monsieur ROBLÉDO précise que tous les membres élus à la section disciplinaire ne sont pas amenés à siéger en même temps. L'objectif est de mettre en place une section en présence d'au moins 6 personnes, et Monsieur ROBLÉDO impose une parité entre les étudiants et les personnels.

Madame PASSIRANI indique que les sections disciplinaires sont en lien avec la politique égalité de l'établissement, avec un encadrement de plus en plus renforcé au niveau des sections. Les cas de harcèlement ou de violence sexuelle et sexiste peuvent être compliqués à appréhender et l'établissement invite les membres de ces sections à suivre des formations.

## **4. Vie de l'établissement**

### **4.1 État d'avancement du projet EU-Green**

Madame PASSIRANI présente ce point (*cf. diaporama de séance en annexe*).

Elle rappelle que ce projet dont le thème principal est le développement durable est constitué de 9 universités qui pilotent chacune un groupe de travail et copilotent un autre groupe. Les groupes de travail sont les suivants : pilotage et coordination ; formation ; recherche ; innovation et entrepreneuriat ; engagement pour des sociétés et économies durables ; mobilité et collaboration internationale ; accessibilité, diversité et inclusion ; campus durable et sain ; communication, diffusion et impact.

Le projet a été lancé en janvier dernier et un certain nombre de livrables sont à fournir pour décembre 2023 :

- Stratégie et lignes directrices WP2
- Programmes de développement pédagogique et professionnel WP2
- Plan d'action WP4
- Plan d'action WP5
- Protocoles de mobilité étudiants et personnel WP6
- Charte sur l'inclusion et la diversité WP7

L'Université d'Angers a reçu une délégation de personnels administratifs de l'Université de Magdebourg en avril dernier, des étudiants ont participé aux échanges et ont pu réaliser des traductions. La première réunion des présidents s'est déroulée en visioconférence en mai 2023, et la prochaine réunion aura lieu en septembre prochain en présentiel, à l'Université de Parme. Le bureau des vice-présidents et le conseil des étudiants se réuniront également en septembre ou octobre 2023. Différents groupes de travail se réunissent actuellement et des écoles d'été sont prévues avec des échanges de personnels et les étudiants. Le comité exécutif se réunit enfin toutes les deux semaines avec un nombre restreint de participants.



Depuis le lancement du projet, un guide sur le management général a été rédigé, tout comme un document de 125 pages sur la stratégie recherche EU-Green. Pour ce faire, il a fallu compiler et analyser les informations concernant les 9 universités de janvier à mars. Ce document correspond davantage à un plan de travail 2023 qu'à une stratégie à long terme.

La structuration du document est la suivante :

- Structuration de la recherche dans chaque université - pour mieux travailler ensemble : nécessaire de bien se connaître (priorités et structuration de la recherche, soutien à la recherche, potentiel de financement, écoles doctorales...)
- Analyse des besoins synthétiques - objectifs partagés
- Plan de travail 2023 du WP3 - mise en œuvre concrète des activités du WP3
- Rôle des clusters de recherche dans la stratégie du WP3

En matière de recherche, le lancement du fonds d'amorçage et du programme de mobilité des chercheurs aura lieu en juillet prochain, tout comme la constitution d'un groupe de travail sur le label HRS4R. Le conseil des doctorants sera mis en place en septembre 2023, avant le lancement d'appels à projets et de thèses cofinancés par ce programme.

Par ailleurs, l'Université d'Angers est copilote du groupe de travail numéro 8 sur le campus durable et sain qui a lancé des enquêtes pour identifier les actions mises en place sur cette thématique au sein des différentes universités. Une évaluation des besoins et une identification des priorités communes et locales sont actuellement réalisées. Des indicateurs communs et locaux seront mis en place en septembre prochain avant le lancement d'une stratégie et d'un plan d'action pour l'année suivante.

L'établissement participe à tous les groupes de travail dont le groupe numéro 2 qui s'est mis très rapidement en route, sur la formation axée sur la durabilité et les objectifs de développement durable. Les premières réunions ont consisté à définir les attendus (connaissances et compétences) des futurs diplômés en matière de développement durable et responsabilité sociétale (DDRS) à l'échelle de l'Alliance. Il s'agit aussi de développer une stratégie commune, pour permettre aux étudiants des 9 partenaires d'acquérir et de valoriser les attendus acquis dans le cadre de leur formation, et d'accompagner la formation des équipes pédagogiques à la prise en compte des thématiques DDRS dans les formations.

En matière d'accessibilité, diversité et inclusion, l'un des objectifs est de rédiger une charte commune sur ce thème et un autre objectif consiste à recenser ce qui est fait au sein des établissements sur les programmes en formation continue et ce qu'il est possible de mettre en commun. Il est prévu une rencontre culturelle et sportive, en janvier 2024, sous forme de Jeux Olympiques, pour permettre un échange entre tous les partenaires.

Madame PASSIRANI donne quelques exemples de livrables :

- WP2 : Création de formations conjointes (2 par niveau) ; Des modules communs sur la durabilité ; Formations pour les enseignants : innovation pédagogique, langues, développement durable
- WP3 : 6 clusters thématiques en recherche ; Écoles d'été dédiées pour les doctorants et jeunes chercheurs ; Fonds d'amorçage pour des projets recherche en collaboration
- WP4 : 1 réseau de nos « ingénieurs-filières »

- WP5 : Création d'un réseau des partenaires extérieurs
- WP6 : Des offres de mobilité étendues pour tous
- WP7 : Organisation de Jeux Olympiques EU GREEN
- WP8 : Organisation de COP et Hackathons EU GREEN
- WP9 : Création d'un intranet EU GREEN

La coordinatrice du groupe recherche (WP3) a été recrutée (Madame Alix BLOUET). Un chef de projet EU GREEN et 1 chargé de mission Accessibilité, Diversité, Inclusion WP7 sont en cours de recrutement. D'autres recrutements sont prochainement prévus (Chargé de communication, Chargé de gestion budgétaire, Gestionnaire DDRS, Animateur campus durable) afin qu'un certain nombre d'animateurs se retrouvent sur les 9 groupes de travail. Madame PASSIRANI annonce que deux nouvelles réunions d'informations sur le projet et les groupes de travail auront lieu les 12 et 19 juin prochain à destination de toute la communauté universitaire. Il est aussi question de solliciter les doyens des composantes pour aider l'équipe à identifier des personnes ressources sur les différents groupes de travail.

Monsieur ROBLÉDO tenait à ce que ce point soit présenté en Conseil académique pour diverses raisons. La première raison a trait à l'existence même de ce projet avec une richesse en termes de diversité des acteurs malgré les différences culturelles. Il est très intéressant de pouvoir trouver des compromis, ce qui n'est pas forcément naturel pour tout le monde. En tout état de cause, il perçoit une volonté commune à avancer et notamment au niveau des présidences. La clé de la réussite globale de cette dynamique doit maintenant dépasser cette sphère. Une fois que les bases de confiance ont été établies, il faut que chaque établissement irrigue ses propres structures par un aspect du projet. L'idée est de revenir systématiquement vers les collègues pour trouver des volontaires qui souhaitent s'engager plus en profondeur. Monsieur ROBLÉDO souligne aussi qu'aucun sujet n'est strictement orthogonal à la politique que déploie l'Université d'Angers. Il s'agissait d'un prérequis nécessaire de manière à ce qu'il n'y ait pas une couche supplémentaire de travail à réaliser dans les années à venir. Chaque collègue pourra ainsi trouver dans ce projet un intérêt personnel ou intellectuel. Monsieur ROBLÉDO pense que l'Université d'Angers a la chance d'avoir une équipe technique qui porte le projet et qui sert quelque peu de référence à l'échelle du réseau. Cette présentation est aussi une occasion pour lui de remercier les membres de cette équipe. La rencontre avec les collègues de l'Université de Magdebourg était très intéressante de ce point de vue car les établissements rencontrent des problématiques communes mais des façons de les aborder et une organisation pour y répondre différentes.

Madame PASSIRANI explique qu'il est aussi possible d'aller rencontrer d'autres universités françaises qui participent à des Alliances. Les premiers programmes arrivent à terme et peuvent conseiller l'Université d'Angers sur les erreurs à ne pas commettre par exemple. Elle ajoute qu'il existe une équipe Teams qui permet d'identifier les personnes incluses dans ce projet au niveau de l'Université d'Angers, et elle propose de la mettre à disposition de la communauté universitaire. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues pour intégrer les groupes de travail.

Monsieur SIMONEAU pense que le groupe de travail prioritaire est celui sur la communication afin de mettre en place une plateforme pour faciliter les échanges entre les partenaires et déposer les documents se référant au projet. Il faut également qu'il y ait

des relais dans les instances de l'Université que sont les conseils de composante, les conseils de département, etc.

Monsieur DAUCÉ suggère aussi de mettre à disposition des vidéos réalisées par les membres de l'Alliance.

Madame PASSIRANI présente aussi rapidement le programme intensif hybride Erasmus+ (Blended Intensive Programme - BIP) qui est un programme de mobilité courte financé par l'Union européenne. Il permet aux étudiants, doctorants, enseignants-chercheurs et personnels BIATSS d'effectuer une mobilité hybride à l'international. Il combine une mobilité physique à l'international (de 5 à 30 jours) et une activité virtuelle avant, pendant ou après la mobilité physique (aucune durée minimum ou maximum exigée). Les participants à un programme intensif hybride Erasmus+ bénéficient d'une bourse Erasmus.

Les conditions pour mettre en place ce programme sont les suivantes :

- 3 établissements de l'enseignement supérieur minimum de 3 pays, programmes différents, établissement coordinateur inclus
- 15 participants minimum issus des établissements partenaires
- Durée de la mobilité physique : entre 5 et 30 jours
- Activité virtuelle : aucune durée exigée
- Obligation de l'apport d'une plus-value : enseignement apportant de nouvelles perspectives
- Les activités du BIP doivent être en majorité ou en totalité des actions de formation et en minorité des actions de recherche

Par ailleurs, les COIL (Collaborative Online International Learning) sont des programmes qui peuvent être mis en place avec des partenaires hors Europe. L'enseignement en ligne implique au moins 2 enseignants de 2 universités partenaires. Il s'agit de créer un module thématique qui s'inscrit dans un cours existant. Ce programme permet un accès à un corpus de données et documents non accessibles à l'institution, de faire intervenir un collègue avec des techniques ou des connaissances différentes et de créer ou renforcer des partenariats internationaux.

Monsieur HELESBEUX croyait que la mise en place de fonds d'amorçage devait se faire durant l'automne et note que ce dispositif est avancé à l'été.

Monsieur SIMONEAU explique que la question des fonds d'amorçage sur les projets a été abordée par les différents vice-présidents des universités. Il s'agit de se mettre d'accord sur une feuille de route et un cahier des charges. La procédure n'est pas compliquée mais la contrainte est qu'il n'est pas possible de faire de reversement d'une université à une autre. Il faut donc trouver un moyen pour que chaque université participe à ces programmes d'amorçage. Monsieur SIMONEAU espère obtenir l'accord de toutes les universités très prochainement, ce qui permettrait de lancer la procédure avant les congés d'été. Par ailleurs, les thèses ne seraient pas financées sur le fonds EU GREEN mais par des fonds complémentaires via l'ANR notamment. Les thèses seraient montées en commun avec des partenaires qui ont, eux aussi, pu obtenir des fonds complémentaires de leur pays.

Monsieur ROBLÉDO rappelle que le montant obtenu pour ce projet, de l'ordre de 14 M€, a été réparti entre les 9 établissements pour abonder des sujets du groupe de travail dont

5

chaque établissement est responsable. Les conventions de reversement entre établissements ne sont pas possibles, et il faut donc retravailler sur l'ingénierie financière d'ensemble. L'Université d'Angers devra ainsi trouver des ressources pour financer les mobilités par exemple.

Monsieur SIMONEAU explique qu'il est aussi possible de demander une révision des dotations recherche par l'Europe à mi-parcours, ce qui engendrerait un travail administratif conséquent. Il n'est pas non plus question d'attendre plus longtemps pour lancer des projets ou faire des mobilités. Les premiers à avoir soulevé ce problème sont les Italiens qui gèrent les mobilités et qui ont indiqué qu'ils ne pouvaient pas partager les fonds qu'ils avaient obtenus avec les autres établissements pour effectuer des mobilités.

Monsieur ROBLÉDO indique qu'il faudra que les partenaires qui émargeront sur l'action « recherche » portée par l'Université d'Angers puissent mobiliser dans leur propre budget une somme et qu'ils aient le droit de justifier auprès de la Commission européenne de l'utilisation de cette somme sur ce sujet, même si le groupe de travail sur lequel ils étaient pilotes ne le prévoyait pas.

En l'absence de question diverse, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16h00.

**Le Président de  
l'Université d'Angers,**  
*Christian ROBLÉDO*

**La Vice-Présidente du Conseil d'administration**  
*Françoise GROLLEAU*

**La Vice-Présidente Formation et Vie Universitaire**  
*Sabine MALLET*

**Le Vice-Président Recherche**  
*Philippe SIMONEAU*

***ANNEXE : diaporama de la séance du 31 mai 2023***

# Conseil Académique plénier du Mercredi 31 mai 2023

## **Ordre du jour :**

1. Informations
2. Approbation du procès-verbal du CAC
3. Affaires générales et statutaires
4. Vie de l'établissement
5. Questions diverses

# 1. Informations

## 1.1 Arrêté d'interdiction d'accès aux locaux

# 1.1 Arrêté d'interdiction d'accès aux locaux

L'Université a été informée de la situation suivante :

- Un usager extérieur non-inscrit à la bibliothèque universitaire, a procédé à la détérioration volontaire de revues mises à la disposition des usagers de la bibliothèque universitaire du campus de Saint-Serge, en en déchirant plusieurs pages et en les conservant dans un dossier personnel nominatif qui a été découvert dans un casier de rangement. Cet usager a déjà, à plusieurs reprises par le passé, procédé à des dégradations similaires.
- L'arrêté d'interdiction d'accès aux locaux, d'une durée de 30 jours, concerne la bibliothèque universitaire de Saint-Serge ainsi que celle de Belle-Beille.



# 2. Approbation du procès-verbal du CAC

2.1 Procès-verbal du Conseil académique du mardi 27 septembre 2022 – **vote**

# 3. Affaires générales et statutaires

3.1 Élection(s) à la section disciplinaires des usagers – collège des usagers

3.2 Élection(s) à la section disciplinaires des usagers – Collège des MCF et assimilés

# 3.1 Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers

La section disciplinaire est compétente :

- fraude ou tentative de fraude commise à une inscription,
- fraude ou tentative de fraude commise à une épreuve de contrôle continu, un examen, ou un concours,
- faits de nature à porter atteinte à l'ordre, au bon fonctionnement ou à la réputation de l'université.

Election partielle : **collège des usagers** au sein de la section disciplinaire des usagers.  
**= 1 siège à pourvoir par un homme**

**=> Personne éligible : étudiant élu au Conseil académique, titulaire ou suppléant.**

**Il n'est pas possible d'être membre de la SDU et de la cellule VDH.**

# 3.1 Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers

Peuvent se déclarer candidats, l'ensemble des représentantes titulaires et suppléants des étudiants au CAC :

- BOURILLON Samuel
- BRÉCHET Lilian-Jack
- CASTEL Lorrain
- CARIOU-MONIN Donatien
- EL QADIRI Mohamed
- GARREAU Bryan
- HAMARD Ronan
- HOUEDJI Espoir
- KERBELLEC Yann
- LARSONNIER Victor
- SILLY Paul

# 3.1 Elections à la section disciplinaire des usagers – Collège des usagers

Un appel à candidatures a été transmis le 16 mai 2023. Il est également possible de se déclarer candidat ou candidate le jour de la séance.

Candidature(s) réceptionnée(s) :

Candidature(s) réceptionnée(s)

## 3.2 Elections à la section disciplinaire des usagers - Collège des MCF et assimilés

Peuvent se déclarer candidats :

- BASTIAT Guillaume
- BARICHARD Vincent
- COEFFE Vincent
- DAUCE Bruno
- HUGONNIER François
- RULENCE David (membre SDEC)
- YVARD Jean-Michel

## 3.2 Elections à la section disciplinaire des usagers - Collège des MCF et assimilés

L'Université d'Angers doit également procéder à une élection partielle concernant le **collège des Maîtres de conférences et assimilés de la section disciplinaire des usagers, à la suite de la perte de qualité pour siéger de l'un de ses membres.**

Afin de respecter la parité, il convient d'élire 1 homme.

Un appel à candidatures a été transmis le 16 mai 2023. Il est également possible de se déclarer candidat le jour de la séance.

Candidatures réceptionnées

# 4. Vie de l'établissement

## 4.1 État d'avancement du projet EU-Green – **information**





EUROPEAN UNIVERSITIES ALLIANCE FOR SUSTAINABILITY:  
RESPONSIBLE GROWTH, INCLUSIVE EDUCATION AND ENVIRONMENT

Point d'étape  
Mai 2023



## 6 livrables pour décembre

- Stratégie et lignes directrices WP2
- Programmes de développement pédagogique et professionnel WP2
- Plan d'action WP4
- Plan d'action WP5
- Protocoles de mobilité étudiants et personnel WP6
- Charte sur l'inclusion et la diversité WP7



**WP1**

**Pilotage et coordination du projet**  
Université d'Estrémadure et de Magdebourg

**WP2**

**Education axé sur la durabilité et les ODD**  
Université de Wroclaw  
Université d'Evora

**WP4**

**Innovation et entrepreneuriat pour le développement durable**  
Université d'Evora  
Université d'Atlantic

**WP3**

**Structurer l'apprentissage basé sur la recherche via des pôles d'excellence**  
Université d'Angers  
Université de Parme

**WP5**

**Engagement pour des sociétés et des économies durables**  
Université d'Atlantic  
Université d'Oradea

**WP6**

**Mobilité et collaboration internationale pour l'éducation au développement durable**  
Université de Parme - Université de Wroclaw

**WP7**

**Accessibilité, diversité et inclusion (dirigé par l'UO ; co-dirigé par HiG)**  
Université d'Oradea - Université de Gävle

**WP8**

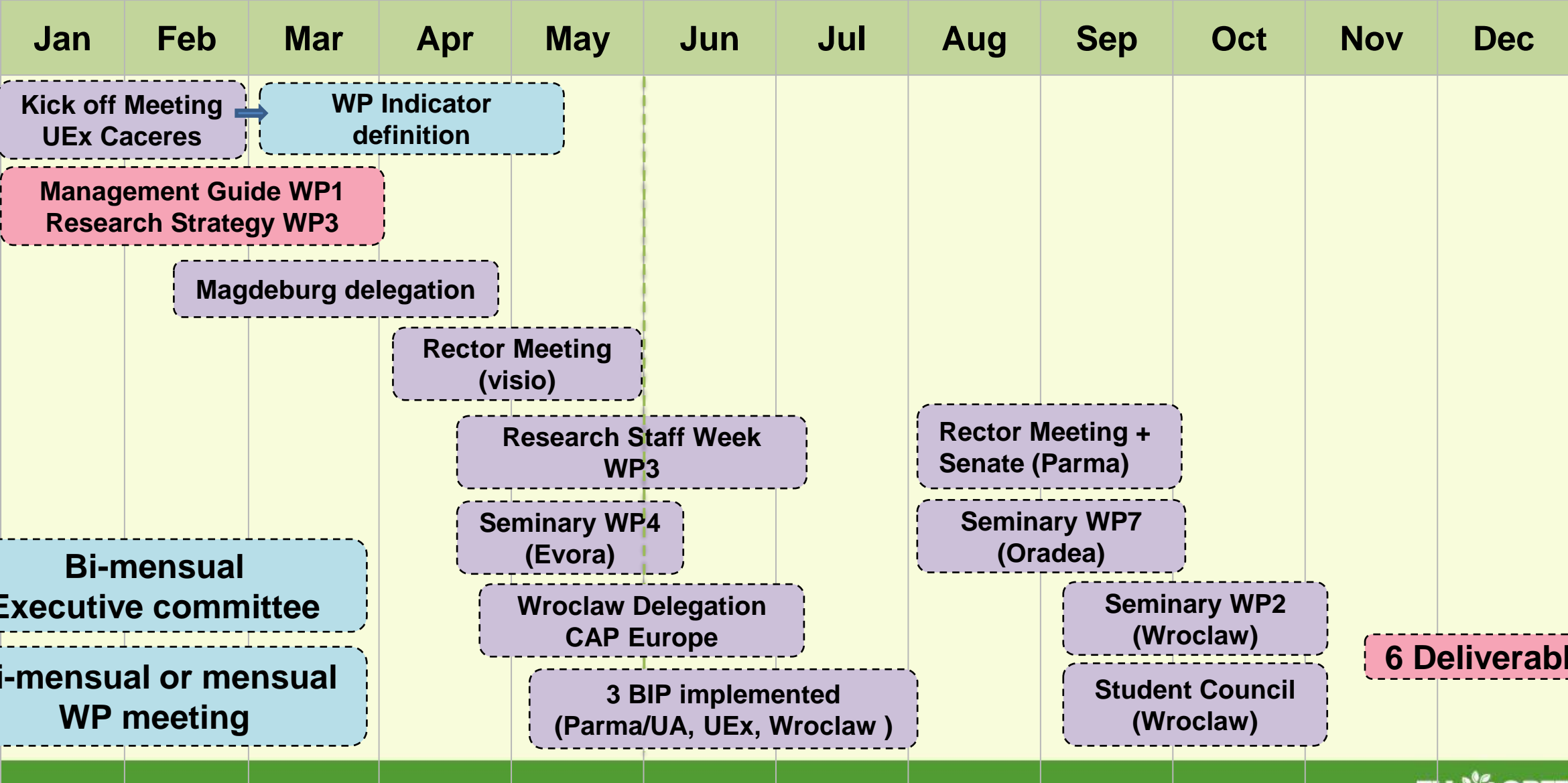
**Campus durable et sain**  
Université de Gävle - Université d'Angers

Communication, diffusion et impact  
Magdebourg et Estrémadure

**WP9**



# 2023 PLANNING



## **STRATEGIE RECHERCHE EU GREEN - 1<sup>er</sup> livrable du WP3 remis le 31 Mars**

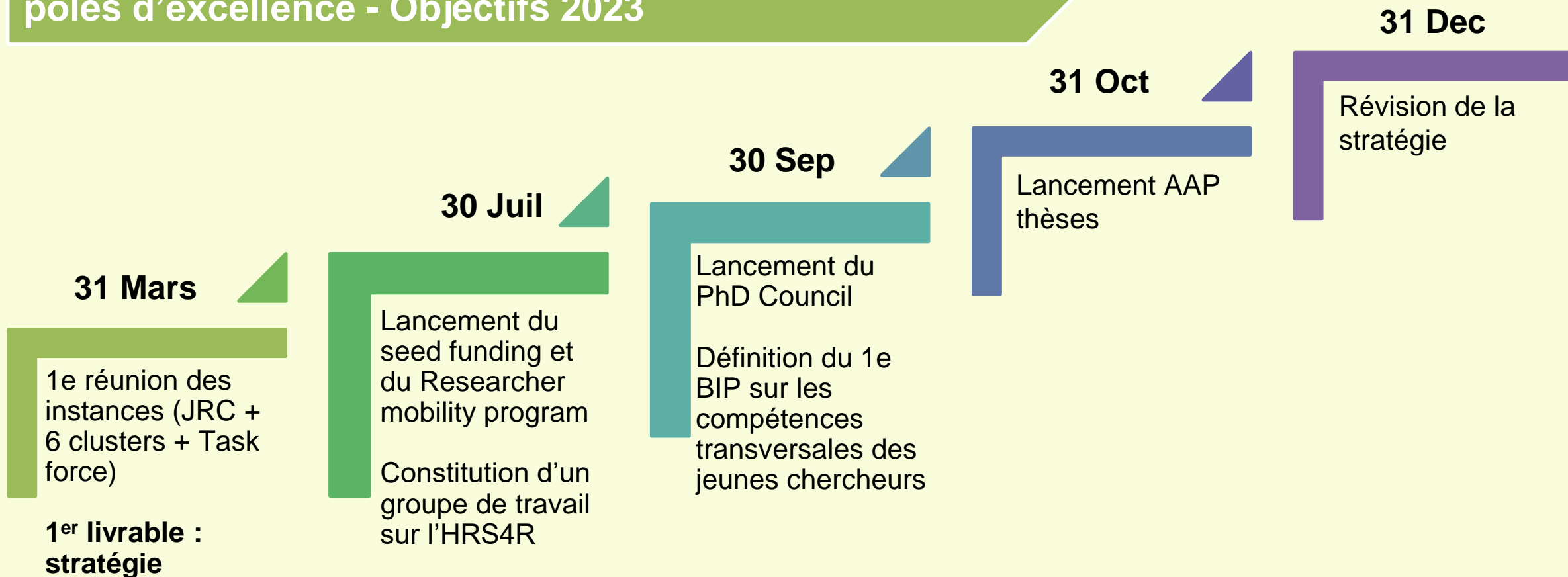
Document de 125 pages

- ➔ Période difficile de janvier à mars pour compiler et analyser les informations des 9 universités
- ➔ Correspond davantage à un plan de travail 2023 qu'à une stratégie à long terme – maturité faible

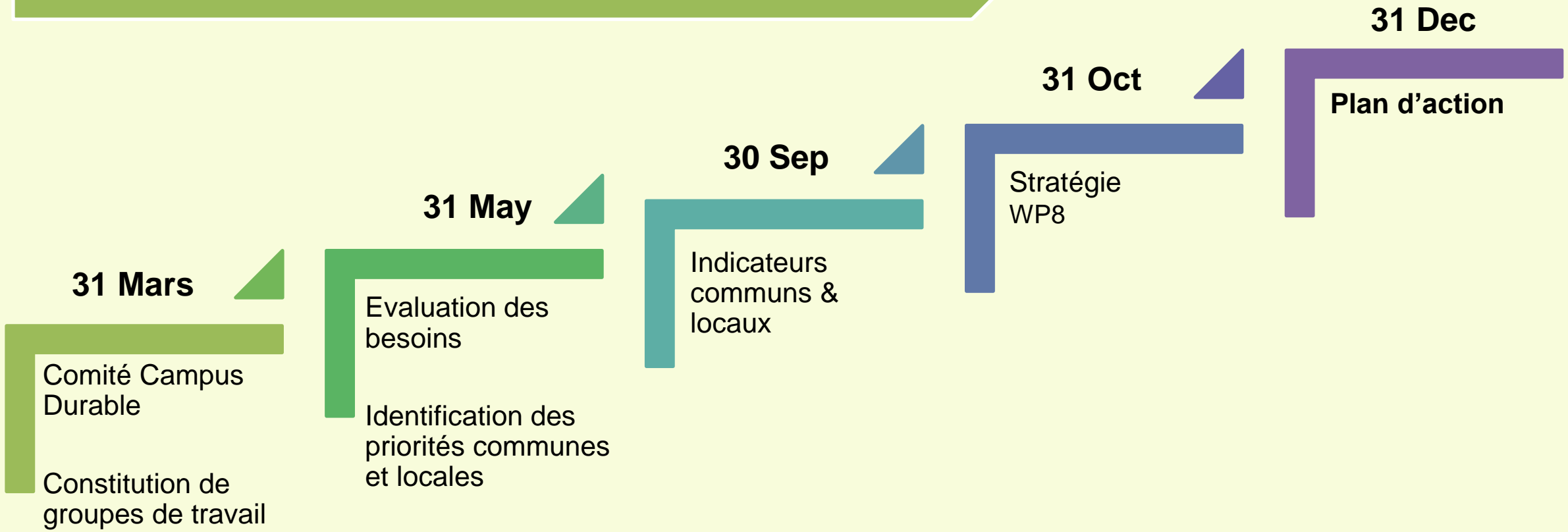
### **Structuration du document :**

- 1. Structuration de la recherche** dans chaque université - pour mieux travailler ensemble : nécessaire de bien se connaître (priorités et structuration de la recherche, soutien à la recherche, potentiel et financement, écoles doctorales...)
- 2. Analyse des besoins synthétiques** - objectifs partagés
- 3. Plan de travail 2023 du WP3** - mise en œuvre concrète des activités du WP3
- 4. Rôle des clusters** de recherche dans la stratégie du WP3

**Structurer l'apprentissage basé sur la recherche via des pôles d'excellence - Objectifs 2023**

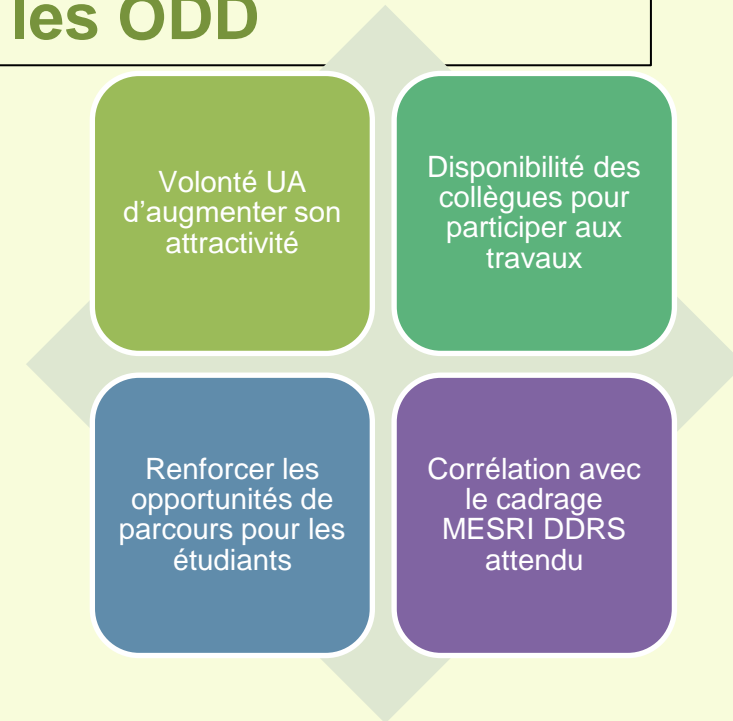


**Campus durable et sain - Objectifs 2023**



## Focus WP2 – Pilote WROCLAW / co-pilote EVORA Education axée sur la durabilité et les ODD

- **Définir les attendus** (connaissances et compétences) de nos futurs diplômés en matière de DDRS, à l'échelle de l'Alliance
- **Développer une stratégie commune**, pour permettre aux étudiants des 9 partenaires d'acquérir et de valoriser les attendus acquis dans le cadre de leur formation
- **Accompagner la formation des équipes pédagogiques** à la prise en compte des thématiques DDRS dans les formations



### Cartographies (en cours)

- Coloration ODD des offres de formation
- Dispositifs accompagnement des EEC
- Contraintes légales

### Synthèses (à venir)

- Définir les points de convergence
- Identifier les partenaires à même d'aller plus vite sur certaines points

### Livrables fin d'année

- Stratégie de formation
- Programme de formation aux ODD équipes pédagogiques
- 1e école d'été pilote

## Accessibilité, Diversité, Inclusion (ADI) - Objectifs 2023

- Constitution de la commission ADI et finalisation des indicateurs de performance

Créer, discuter et  
envoyer  
2  
templates

**CHARTE ADI** – analyse et discussion suite aux templates complétés par les 9 partenaires de l’alliance

**LONG LIFE LEARNING PROGRAMMES (LLL)** – explication des différents types de programmes en formation continue de chacune des universités

M10 – 1er  
LLL reporting  
Programme

- 1ère reunion en présentiel de la commission ADI (Oradea, 25-27 Septembre 2023)
- Mise en place de la première rencontre culturelle et sportive (Janvier 2024)



## ZOOM SUR QUELQUES LIVRABLES PHARES

Création de 6 formations conjointes (2 par niveau)  
WP2

Des modules communs sur la durabilité  
WP2

Formations pour les enseignants : innovation pédagogique, langues, développement durable... WP2

6 clusters thématiques en recherche  
WP3

Ecoles d'été dédiées pour les doctorants et jeunes chercheurs  
WP3

Fonds d'amorçage pour des projets recherche en collaborations  
WP3

1 réseau de nos "ingénieurs-filières"  
WP4

Création d'un réseau des partenaires extérieurs  
WP5

Des offres de mobilité étendues pour tous  
WP6

Organisation de jeux olympiques EU GREEN  
WP7

Organisation de COP et Hackathons\* EU GREEN  
WP8

Création d'un intranet EU-GREEN  
WP9

## **RECRUTEMENT**

**Fait** : Coordinateur WP3

**En cours** : Chef de projet EU GREEN – Chargé de mission Accessibilité, Diversité, Inclusion WP7

**A venir** : Chargé de communication, Chargé de gestion budgétaire, Gestionnaire DD&RS,  
Animateur campus durable

## **INFORMATION :**

2 nouvelles réunions d'information sur le projet EU-GREEN et ses WPs **les 12 et 19 juin**

Diffusion à venir via les canaux de communication UA

Cible : tous les personnels

## **CONSTITUTION D'UN VIVIER :**

Envoi d'un mail à destination des doyens des composantes pour nous aider à identifier des personnes ressources sur les différents WPs



# EU GREEN

EUROPEAN UNIVERSITIES ALLIANCE FOR SUSTAINABILITY:  
RESPONSIBLE GROWTH, INCLUSIVE EDUCATION AND ENVIRONMENT

# Merci !

**Le programme intensif hybride Erasmus+ (Blended Intensive Programme - BIP)** est un programme de mobilité courte financé par l'Union européenne.

Il permet aux : Etudiants, Doctorants, Enseignants-chercheurs, Personnels BIATSS d'effectuer une mobilité hybride à l'international.

Il combine :

- **Une mobilité physique** à l'international (de 5 à 30 jours)
- **Une activité virtuelle avant, pendant ou après** la mobilité physique (aucune durée minimum ou maximum exigée).

Les participants à un programme intensif hybride Erasmus+ bénéficient d'une **bourse Erasmus**.

## Conditions pour mettre en place un BIP (Blended Intensive Programs) :

- **3 établissements de l'enseignement supérieur minimum de 3 pays programme différents**, établissement coordinateur inclus ;
- **15 participants minimum** issus des établissements partenaires ;
- Durée de la **mobilité physique : entre 5 et 30 jours** ;
- **Activité virtuelle : aucune durée exigée** ;
- **Obligation de l'apport d'une plus-value** : enseignement apportant de nouvelles perspectives
- Les activités du BIP doivent être **en majorité ou en totalité des actions de formation** et en minorité des actions de recherche.

## **COIL (Collaborative Online International Learning) :**

programme qui peut être mis en place avec des partenaires hors Europe.

## **Enseignement en ligne qui implique au moins 2 enseignants de 2 universités partenaires :**

création d'un module thématique qui s'inscrit dans un cours existant.

Ce programme permet :

- un accès à un corpus de données et documents peut-être non accessible à leur institution ;
- de faire intervenir un collègue avec des techniques ou des connaissances différentes ;
- **de créer ou renforcer des partenariats internationaux.**

# Calendrier des prochains Conseils Académiques

➤ **Mardi 4 juillet 2023 à 14h30**